

de l'intérêt manifesté par la France pour la filière électronucléaire canadienne et qu'ils se réjouiront de l'accord conclu entre la France et le Canada pour renforcer la coopération de nos deux pays dans le domaine nucléaire. Je saisis donc la première occasion de faire cette annonce à la Chambre qui est faite simultanément en France.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, d'après la déclaration du ministre, la France et le Canada ont conclu un accord visant l'échange de renseignements sur l'énergie atomique. Son discours constitue, en outre, une leçon intéressante sur le programme concernant notre réacteur nucléaire, mais malgré tous mes efforts, son but m'a presque entièrement échappé. (*Applaudissements*)

Il m'a semblé que le ministre essayait de défendre une cause, mais on n'a jamais vu laquelle. La déclaration elle-même est peut-être très importante, mais on n'a donné aucun détail nous permettant de comprendre la véritable nature de l'accord.

• (3.40 p.m.)

Étant donné notre supériorité reconnue en matière de réacteurs ralentis à l'eau lourde et refroidis à l'eau, je suis sûr que le Canada transmettra un grand nombre de renseignements à la France. Il s'agit probablement d'une entente commerciale, mais la déclaration laisse plusieurs questions sans réponse. En premier lieu, quels renseignements la France donnera-t-elle au Canada en échange? La France n'a apparemment aucune technologie particulière dans le domaine des réacteurs ralentis à l'eau lourde. Deuxièmement, sommes-nous intéressés, au Canada, par le type de réacteurs à refroidissement à gaz, comme celui que la France a mis au point? La déclaration ne semble pas indiquer que tel est le cas. Troisièmement, sur quelle base les renseignements que nous fournirons à la France seront-ils rémunérés? La déclaration parle d'ajustements. Il semble très difficile de prévoir sur quelle base de paiement se fera cet échange d'informations. Nous avons vendu l'équivalent de 20 années de recherche appliquée dans le domaine des réacteurs à eau lourde et il me paraît très difficile d'en évaluer une compensation financière. La longue déclaration du ministre n'éclaire pas ce point. Elle explique un certain nombre d'autres choses, mais ne s'attaque pas au vif du sujet.

Finalement, j'aimerais savoir si le gouvernement envisage vraiment de vendre à la France des ensembles d'alimentation activés à l'uranium naturel et ralentis à l'eau lourde, ou s'il s'agit simplement d'un service découlant de nos ventes d'uranium? Dans la mesure où cet échange nous permet de vendre un

plus grand nombre d'ensembles d'alimentation et plus de carburant, sa déclaration nous réjouit. Si cet échange doit contribuer à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, elle est encore plus avantageuse. Cependant, la déclaration ne mentionne aucun de ces objectifs. Dès lors, nous devons simplement attendre une explication sur la nature et sur le prix des renseignements qui seront échangés.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ce qui semble étrange dans l'exposé du ministre, c'est que, malgré sa proximité, il n'explique ni ne définit avec tant soit peu de précision la nature de l'accord régissant cet échange de renseignements. Le ministre, semble-t-il, s'est efforcé surtout de nous expliquer comment le système d'énergie nucléaire du Canada coûtait moins cher et était plus efficace en fonction de son coût que ceux d'autres pays. Cela semble s'écarter de la question qu'on porte à notre attention aujourd'hui.

J'ai deux brefs commentaires à faire sur le fond de la déclaration. D'une part, j'approuve ce qui se fait et, d'autre part, je ne suis pas d'accord sur certains points. De façon générale, le ministre a annoncé aujourd'hui un événement heureux, non seulement en fonction des progrès envisagés dans les connaissances scientifiques dans ce domaine, mais peut-être aussi en fonction des relations diplomatiques entre les deux pays en cause. Sans sacrifier aucunement la qualité ou l'étendue des recherches scientifiques, les deux pays pourraient réaliser des économies en évitant le double emploi dans une certaine mesure.

Les députés doivent se rappeler que depuis dix ans ou plus, d'aucuns se sont élevés contre le fait que le Canada consacre beaucoup trop de temps, d'efforts et d'argent à la recherche en physique hautement énergétique. Il faut se réjouir de toute mesure qui, sans sacrifier la qualité de la recherche, restreint ou réduit les dépenses dans ce domaine.

Le deuxième élément de la déclaration que je voudrais commenter a trait à l'allusion que certaines considérations monétaires sont en cause. Une disposition de l'accord prévoit un paiement par le Commissariat à l'énergie atomique de France à notre commission de l'énergie atomique. A cet égard, je dois dire qu'il est regrettable que jusqu'ici aucun renseignement n'ait été disponible quant au coût ou au financement d'accords de ce genre entre le Canada, par exemple, et les autres pays. J'ai remarqué, il y a quelques jours, un éditorial d'un des grands journaux du pays, dans lequel on commentait le fait que les députés se voyaient refuser tout renseignement concernant la transaction financière que com-